

BULLETIN TECHNIQUE VITICULTURE BIO



N°11 / 20 juin 2023

Dicton de la semaine : Si juin fait la quantité, septembre fait la qualité

L'Essentiel

Réglementation	Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires
Météo	Prévisions : risque orageux en milieu de semaine, températures moyennes avant une remontée ce week-end.
Phénologie	Grain de pois à fermeture de la grappe.
Maladies	Nouveaux symptômes de mildiou sur feuilles, quelques symptômes sur grappes. Les parcelles doivent être protégées sous les prochains épisodes orageux.
Ravageurs	Début de vol de la G2 d'Eudémis sur Sauternes, Saillans, Montagne et Soultignac.
BSV Vigne Nord Aquitaine	N°11 du 13 juin 2023 Vous pouvez le retrouver sur le site : <u>Nord-Aquitaine - Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine (chambres-agriculture.fr)</u>

Réglementation

Utilisation des produits phytosanitaires

✓ Dans votre choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE8 :

SPE8 : « pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes ».



Pollinisateur sur enherbement naturel fleuri.



- ✓ **Nombre maximum d'application pour chaque spécialité commerciale** : celui-ci est indiqué sur l'AMM.
- ✓ Certaines spécialités commerciales ont également une cadence de renouvellement minimum à respecter (également indiquée dans l'AMM).
- ✓ **ZNT eau** : rappel, elles sont de 5, 20 ou 50 m, et visent à éviter les contaminations directes des cours d'eau. Elle est réductible en respectant les 3 conditions suivantes :
 - Présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 m de large,
 - Utilisation du matériel et des buses antidérive dont la liste est régulièrement mise à jour et disponible sur le site suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-689>
 - Enregistrement des applications effectuées sur la parcelle.
- ✓ **DVP : dispositif végétalisé permanent** : il vise à éviter les contaminations directes par ruissellement des cours d'eau mais ne concerne pas toutes les spécialités commerciales. La distance est de 5 ou 20 m, elle n'est pas réductible et devient permanente sur la parcelle dès l'utilisation d'un produit avec une DVP.
- ✓ **Qualité de l'application** : il ne faut pas oublier de traiter les deux faces des rangs de bordure, des rangs courts mais aussi penser à bien démarrer la pulvérisation sur les pieds de bout.

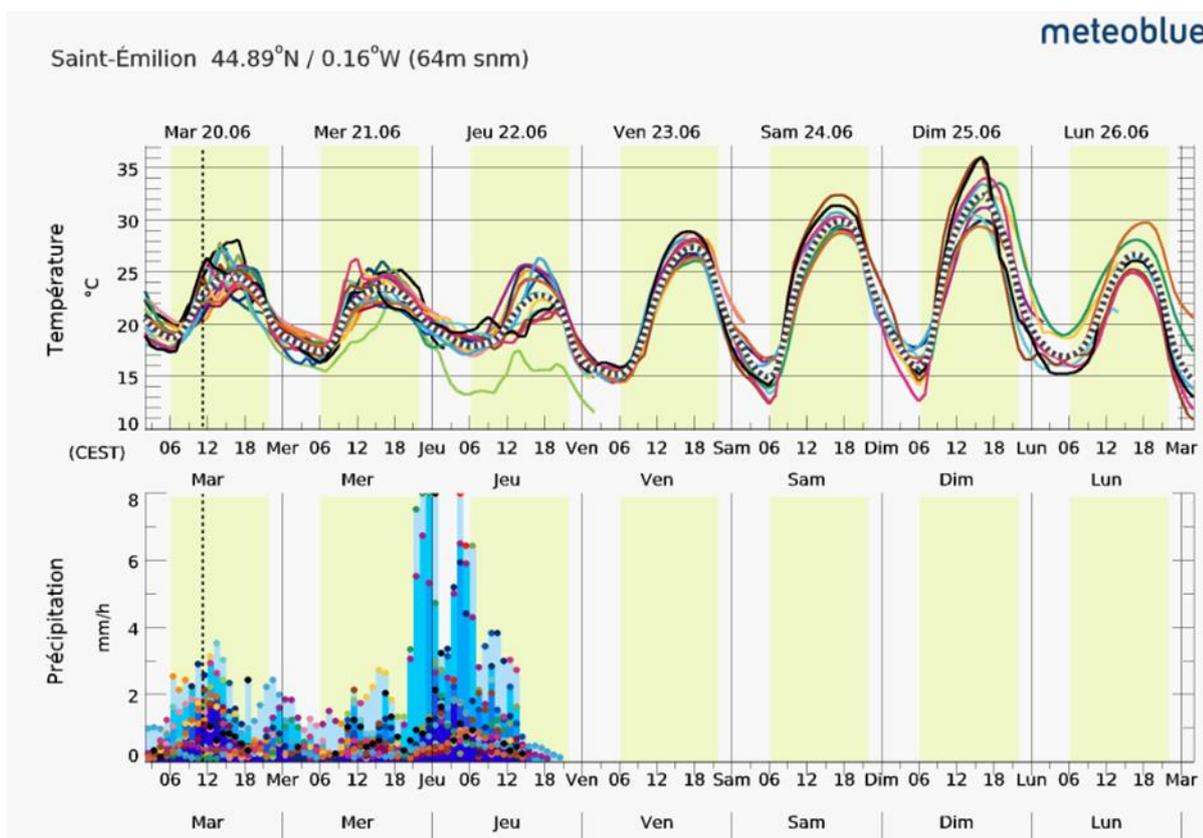
La Météo

Bilan des 7 derniers jours :

Date	Néac		St Emilion		St Emilion Village		St Magne de Castillon		St Sulpice de Faleyrens		St André du Bois		La Sauve		St Pierre de Mons	
	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm
Mardi 13 juin	21,1	0	20,81	0	20,84	0,76	20,75	0,51	20,6	6,1	20,1	7,18	19,43	8,51	19,87	20,3
Mercredi 14 juin	23,12	0	22,94	0	22,78	0,51	22,91	0,51	22,8	0,51	22,03	7,18	21,67	0	22,25	0,51
Jeudi 15 juin	20,64	0	20,68	0	20,59	0	20,84	0	20,6	0	20,51	0	20,03	0	20,69	0
Vendredi 16 juin	21,27	0	21,37	0	22,09	0	21,57	0	21	0	22,19	0	21,15	0	21,26	0
Samedi 17 juin	24,14	6,48	23,99	6,35	24,33	5,02	24,34	0,51	23,4	5,97	23,28	0	23,2	9,78	23,01	9,14
Dimanche 18 juin	22,66	0,51	22,48	0	22,41	0	22,8	0	22,5	0	22,11	5,78	21,39	0,51	22,37	1,52
Lundi 19 juin	22,23	0	22,21	0	22,29	0	22,66	2,22	22	0	21,86	1,02	21,45	0	21,8	0
Cumul de pluie des 7 derniers jours		6,99		6,35		6,29		3,75		12,58		21,2		18,8		31,5

Encore une semaine qui a connu son lot de passages orageux, plus ou moins annoncés par les prévisions météo. Et une nouvelle fois, les cumuls sont très différents d'un secteur à l'autre. Mardi 13 juin, l'épisode orageux s'est accompagné d'une nouvelle averse de grêle qui a touché principalement le secteur de St Pey d'Armens et celui de Naujan et Postiac (plus de 60 mm sur cet orage). Les dégâts sont également variés, avec notamment des impacts sur baies plus ou moins importants.

Prévisions météo pour les 7 prochains jours :



Le Calendrier Lunaire

Apogée lunaire : au moment où la lune passe à l'apogée, son attraction est amoindrie.

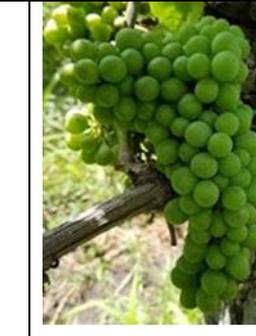
La lune descendante : c'est la période de réceptivité des sols (période de plantation). Sève descendante. La terre intègre mieux les éléments labour. C'est aussi la période où l'on fait le moins de mal à la vigne : épamprage, rognage. Taille, jour racine. Griffage du sol. Les soutirages ou une mise en bouteille sont conseillés durant cette période associé à un jour fruit (préservation des arômes du vin).

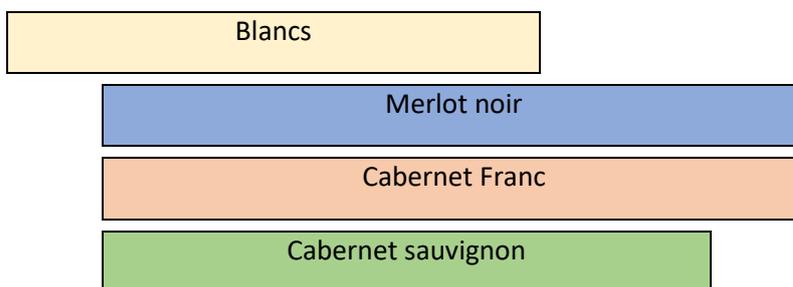
	Mercredi 21 juin	Judi 22 juin	Vendredi 23 juin	Samedi 24 juin	Dimanche 25 juin	Lundi 26 juin	Mardi 27 juin
Phase de lune	 Lune descendante	APOGEE LUNAIRE	 Lune descendante	 Lune descendante	 Lune descendante	 Premier quartier	 Lune descendante

Influence							
	Feuille	Feuille/Fruit	Fruit	Fruit	Fruit/Racine	Racine	Racine

Phénologie – Etat du vignoble

Le stade grain de pois est atteint sur la majorité des cépages et secteurs, les parcelles les plus avancées sont déjà au stade fermeture de la grappe, les baies grossissent très vite à la faveur des températures moyennes élevées, de la pluviométrie constante et de l'ensoleillement optimal.

			
Stade J29 Grain de Plomb	Stade K31 Baies à taille de Pois	Stade K 32 Avant fermeture	Stade L 33 Fermeture de la grappe



Travaux au vignoble :

Les travaux mécaniques, les tontes en inter rangs et sous le cavaillon sont en cours.

Les relevages sont en cours, et ils doivent être rapidement réalisés pour pouvoir assurer un écimage/rognage optimal.

Les écimages, rognages débutent et permettent de supprimer des jeunes feuilles et/ou abaisser la hauteur de feuillage pour une application et efficacité optimales lors des traitements.

Pour rappel : Les pampres présentent sur des pieds déjà épamprés, les entre-cœurs sont source d'inoculum de maladie en particulier le mildiou proche des grappes, leur suppression peut permettre une ventilation de la zone des grappes, une meilleure pénétration de la pulvérisation et une réduction de l'inoculum contaminant en cas de pluies et de rosées.

Les adventices deviennent un obstacle à une bonne répartition de la pulvérisation, ils limitent la ventilation des pieds et maintiennent un micro climat humide au niveau des souches (favorables aux maladies cryptogamiques de la vigne).

Effeuilages :

Les effeuillages manuels sont en cours (ou/et échardages). Les effeuillages mécaniques peuvent également être envisagés dès que les grappes sont retombées.

Pour rappel : l'effeuillage doit être réalisé du côté soleil levant (côté le moins exposé au soleil l'après-midi) tout en gardant bien la feuille « casquette » qui protège les grappes (Une remontée des températures est attendue cette fin de semaine) .

✓ Etat du sol :

Il va falloir détruire les fonds pour une meilleure absorption de l'eau, éviter la concurrence hydrique et spatiale des adventices et autres enherbements tout en gardant le fond de passage du pulvérisateur. Sur certains secteurs qui ont reçu peu de précipitations en mai et juin, des signes de stress hydrique commencent à se manifester.

Attention à vos jeunes plantations, celles de l'année et les 2^{èmes} feuilles et à vos complants. Il faut gratter le sol au niveau des pieds pour s'assurer qu'il est encore frais au niveau des racines. Si ce n'est pas le cas et/ou précipitations trop faibles enregistrées ces derniers jours, il faudra prévoir rapidement un arrosage de 4 à 5 litres d'eau par plant avant qu'il n'exprime des symptômes de stress hydrique.

✓ Chrysope :



Larve de chrysope

Les maladies

Bonnes pratiques de pulvérisation

Contrôle obligatoire du pulvérisateur : pour rappel, depuis janvier 2021 le contrôle des pulvérisateurs doit être effectué tous les 3 ans (à partir de 5 ans pour un pulvérisateur neuf).

[Contrôle pulvérisateur - Crodip](#)

Rappel réglementaire :

- ✓ Rappel réglementaire : il est interdit d'effectuer un traitement lorsque le vent est supérieur à 19 km/h.
- ✓ N'oubliez pas le port des EPI : lors de la manipulation des produits, de la préparation des bouillies, du traitement et du nettoyage du matériel.
- ☞ Il est important de traiter sur un feuillage sec. Et pour rappel, le temps de séchage du traitement est de 1h30 à 2h.
- ☞ Dans la mesure du possible, il faut alterner les fonds de passage et l'ordre de traitement des parcelles.
- ☞ **Attention, le volume de la végétation est presque à son maximum, à contenir par les rognages, le volume de bouillie doit suivre, avec 180 à 200 l/ha habituellement à cette période.**

Mildiou

☞ Le point

Nous observons depuis ce début de semaine sur certaines parcelles, une nouvelle sortie de taches d'huile sur feuilles très jeunes parfois très importante en fréquence et en intensité, mais aussi des symptômes de rot gris et/ou brun sur grappes (le délai d'incubation est plus long sur grappes en formation et les symptômes correspondent aux pluies orageuses du 2 au 6 juin).

Les feuilles concernées sont les toutes jeunes feuilles au moment des orages du mardi 13 juin. Les parcelles concernées sont souvent bien vigoureuses, en pousse active, avec de nombreux entre-cœurs. L'origine de ces contaminations est variée :

- Ou rémanence de la dernière application dépassée,
- Retard sur les travaux en vert (épamprages, levages, rognages) et l'entretien du sol.
- Ou défaut de pulvérisation (volume de bouillie insuffisant, pression irrégulière ou insuffisante, buses bouchées, lessivage après application, oubli de rangs...),
- **Et pluies conséquentes.**





🔗 Le conseil

Rappel des règles de décision de renouvellement de la protection :

- Cumul de pluie supérieur à 20-25 mm sur la dernière protection (lessivage de la protection en place). Les situations sont variées, d'où l'importance de connaître la pluviométrie sur chaque ilot de la propriété.
- et/ou pousse importante de la végétation (présence de nouvelles feuilles non protégées), **croissance toujours très active et nouaison/fermeture de grappe.**
- Période de **sensibilité très importante des grappes en nouaison/fermeture de grappe.**
- et pluies annoncées. **Dégradation orageuse en cours.**

✓ **En cas de sortie importante de symptômes sur feuilles et éventuellement sur grappes :**

- Si **les symptômes présents sur vos parcelles sont sporulants** et afin de limiter cette sporulation et donc les possibilités de recontaminations de proche en proche vous pouvez opter pour la stratégie suivante :

✓ **Assurez une protection sous les épisodes pluvieux de ce milieu de semaine.**

- Effectuez ensuite une application d'hydroxyde de cuivre additionné d'**huile essentielle d'orange douce**, cette intervention a pour but de « sécher » les symptômes.

Rappel, pour que l'huile essentielle d'orange douce puisse agir, il est nécessaire d'avoir 2 jours sans pluie après l'application. Elle est à positionner en fin de semaine, **l'échardage ou/et l'effeuillages côté levant sera vraiment un plus pour une bonne efficacité du traitement.**

Exemples de produits utilisables (liste non exhaustive) :

<p><i>Champ Flo Ampli</i> (hydroxyde de cuivre) à 1 L/ha, ZNT 5m, DRE 24h, DAR 21 jours, DSR 0 m. Nombre max d'applications par an : 12.</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p><i>Héliocuire</i> (hydroxyde de cuivre) à 0.9 L/ha, ZNT 5m, DRE 24h, DAR 21 jours, DSR 0 M – A éviter en cas de fortes chaleurs annoncées (plus de 35°C). Nombre max d'applications par an : 5.</p>	<p>ET</p>	<p><i>Limocide, Essen'ciel</i> (huile essentielle d'orange douce), à 0,6 % (du volume total de bouillie), ZNT 5m, DRE 24h, DAR 1 jour, DSR 0 m. Intervalle de 7 jours entre 2 applications. Fin stade application : début fermeture de la grappe. Nombre max d'applications 6 par an.</p>
--	------------------	---

--	--	--

La prophylaxie est actuellement indispensable pour éviter l'installation ou la propagation de l'inoculum : destruction des pampres, relevage, **échar dage ou effeuillages côté levant**, écimage ou rognage afin de limiter la présence d'organes jeunes sensibles. Cela permettra également de rendre les grappes plus accessibles au traitement phytosanitaire. Ne négligez pas l'entretien du sol (tonte et nettoyage du cavaillon) pour limiter l'humidité au niveau des grappes.

En absence de symptômes (mildiou/oïdium/black-rot), surveillez l'évolution des prévisions météo et intervenez en préventif de tout nouvel épisode pluvieux annoncé.

Dose de cuivre à employer :

La dose conseillée est de **300 à 400 g de Cu/ha (dose réellement appliquée à l'hectare).**

☞ Les produits utilisables : liste non exhaustive.

✓ **Bouillie Bordelaise RSR Disperss ou Eqal DG** (sulfate de cuivre) à la dose de 1.5 à 2 kg/ha, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 14 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.

✓ **Champ Flo Ampli** (hydroxyde de cuivre) à la dose de 0.83 à 1.1 l/ha, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 21 jours, 12 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.

✓ Il est possible de compléter la dose de cuivre en utilisant de l'oxyde cuivreux si les orages sont annoncés avec de forts cumuls.

Nordox 75 WG (oxyde cuivreux) à la dose de 0.065 à 0.13 kg/ha, DRE 12 h, ZNT eau 5 m, DSR 0 m, DAR 21 jours, nombre maximum d'applications non spécifié.

Rappel : dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE1 :

SPE1 : « **pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg de Cu métal/Ha.** ». Les quantités de cuivre utilisables sont de 4 kg/ha/an, avec une possibilité de lissage (utilisation de plus de 4 kg/ha -sans dépasser 6 kg/ha- en cas de forte pression, la moyenne annuelle jusqu'en 2025 ne devant pas dépasser 4 kg/ha). L'utilisation d'une seule spécialité portant cette mention empêche donc le lissage des quantités de cuivre apportées à l'ha par an.

☞ L'alternative

- ✓ Nettoyage sous le cavaillon,
- ✓ Limitation de l'humidité au niveau de la végétation par entretien entre les rangs (tonte, mulch...).
- ✓ Epamprage du pied et de la tête.
- ✓ Premier levage et relevage.
- ✓ Ecimage, rognage,
- ✓ Échar dages, effeuillages côté soleil levant.



Forme de cuivre	Nom du produit (non exhaustif)	État	Concentration	Quantité de Cu métal (g/ha)								
				50	75	100	150	200	250	300	400	500
				Dose de produit à appliquer (kg ou L/ha)								
Sulfate de cuivre tribasique	Cuproxtat SC*	Liquide	190 g/L	0,263	0,395	0,526	0,789	1,053	1,316	1,579	2,105	2,632
	Evo tribasic*	Solide	30 %	0,167	0,250	0,333	0,500	0,667	0,833	1,000	1,333	1,667
	Novicure*	Solide	40 %	0,125	0,188	0,250	0,375	0,500	0,625	0,750	1,000	1,250
Bouillie bordelaise (Sulfate de cuivre)	BB Caffaro WG*, BB Macclesfield 80, BB Manica, BB RSR Disperss, Bordo 20 micro, Cuperval, Cuprussul, Egal DG, Molya*	Solide	20 %	0,250	0,375	0,500	0,750	1,000	1,250	1,500	2,000	2,500
	Maniflow*	Liquide	124 g/L	0,403	0,605	0,806	1,210	1,613	2,016	2,419	3,226	4,032
Hydroxyde de cuivre	Blue Shield Hibio	Solide	22 %	0,227	0,341	0,455	0,682	0,909	1,136	1,364	1,818	2,273
	Champ Flo Ampli	Liquide	360 g/L	0,139	0,208	0,278	0,417	0,556	0,694	0,833	1,111	1,389
	Copernico Hibio	Solide	25 %	0,200	0,300	0,400	0,600	0,800	1,000	1,200	1,600	2,000
	Copless	Solide	37,5 %	0,133	0,200	0,267	0,400	0,533	0,667	0,800	1,067	1,333
	Copren Hibio	Solide	20 %	0,250	0,375	0,500	0,750	1,000	1,250	1,500	2,000	2,500
	Cuproxyde 50	Solide	50 %	0,100	0,150	0,200	0,300	0,400	0,500	0,600	0,800	1,000
	Funguran OH	Solide	50 %	0,100	0,150	0,200	0,300	0,400	0,500	0,600	0,800	1,000
	Heliocuire	Liquide	400 g/L	0,125	0,188	0,250	0,375	0,500	0,625	0,750	1,000	1,250
	Kentan 40 WG	Solide	40 %	0,125	0,188	0,250	0,375	0,500	0,625	0,750	1,000	1,250
	Kocide 2000	Solide	35 %	0,143	0,214	0,286	0,429	0,571	0,714	0,857	1,143	1,429
	Kocide Flow	Liquide	300 g/L	0,167	0,250	0,333	0,500	0,667	0,833	1,000	1,333	1,667
Kocide Opti	Solide	30 %	0,167	0,250	0,333	0,500	0,667	0,833	1,000	1,333	1,667	
Oxyde de cuivre	Kobber*	Solide	45 %	0,111	0,167	0,222	0,333	0,444	0,556	0,667	0,889	1,111
	Nordox 75 WG	Solide	75 %	0,667	0,100	0,133	0,200	0,267	0,333	0,400	0,533	0,667
Oxychlorure de cuivre	Yucca	Liquide	357 g/L	0,140	0,210	0,280	0,420	0,560	0,700	0,840	1,120	1,401
Hydroxyde / Oxychlorure de cuivre	Airone SC*	Liquide	136 g/L	0,368	0,551	0,735	1,103	1,471	1,838	2,206	2,941	3,676
	Cuprocol Duo*	Solide	28 %	0,179	0,268	0,357	0,536	0,714	0,893	1,071	1,429	1,786

* Produit avec la mention Spe01 = 4 kg/ha/an maximum
Source Vinopôle Bordeaux Aquitaine

Black-Rot

👉 Le point

De nouveaux symptômes sur feuilles et grappes sont observés depuis fin de semaine dernière, ils correspondent aux contaminations sous pluies orageuses du 2 au 6 juin, ils restent quand même rares et correspondent aux parcelles les plus touchées sur feuilles en début de saison.



Le risque reste très élevé pour cette maladie avec la période orageuse actuelle et l'ensemble des parcelles est au stade grain de pois à fermeture de la grappe. Pour rappel, la sensibilité des grappes est maximale de la floraison à la fermeture de la grappe mais persiste jusqu'à la véraison.

🌀 Le conseil

Les recommandations de la semaine dernière sont toujours d'actualité : il est primordial d'assurer une protection contre cette maladie avant toute pluie annoncée, en particulier les pluies orageuses, très favorables aux contaminations sur l'ensemble des parcelles.

Nous sommes au stade maximal de sensibilité des grappes, **cf. recommandations de traitement paragraphe mildiou et oïdium.**

🌀 L'alternative

La prophylaxie est la première mesure à mettre en place :

- L'élimination des organes porteurs de la forme de conservation du champignon est indispensable : baies et rafles momifiées, sarments (ceux-ci ont dû être brûlés, enfouis et pas seulement broyés).
- La limitation de la vigueur des parcelles est un élément important pour freiner l'expression du champignon, comme c'est le cas pour chaque maladie.
- La proximité d'une vigne abandonnée est un facteur particulièrement favorisant de la contamination. Ces parcelles doivent être signalées et arrachées (dans la mesure du possible...).

Oïdium

🌀 Le point :

Le stade grain de pois reste un stade sensible à l'oïdium, certaines parcelles sont à fermeture de la grappe qui est le stade de fin de sensibilité des grappes à cette maladie, il faut rester tout de même vigilant sur parcelle à historique.



🌀 Le Conseil :

La protection doit être en place sur l'ensemble des parcelles pendant la nouaison et jusqu'à fermeture de la grappe.

🌀 Le conseil oïdium/black-rot

Dans le cadre d'une protection à base de cuivre et de soufre, ces deux matières actives sont toujours utilisées conjointement pour bénéficier de la synergie contre les différentes maladies.

Exemple de produits utilisables (liste non exhaustive) :

Microthiol Special Disperss, ou Citrothiol DG, ou Amode DF, ou Thiovit Jet microbilles, ou Azupec 80 GD (ZNT eau de 5m- DRE 12h – DSR 0 m pour l'ensemble de ces produits -8 applications max) pour une dose de 6 à 8 kg/ha.



La dose de soufre est à moduler en fonction de la présence ou non de symptômes de Black-Rot, en présence de taches régulières avec pycnides la dose doit être de 8 kg/ha.

Les doses s'entendent en doses réellement appliquées à l'hectare, ces modulations sont données à titre indicatif et doivent être ajustées à votre exploitation, nous consulter si besoin pour ajuster les quantités de produit.

🔗 L'alternative

Les moyens prophylactiques peuvent être mis en place :

- ✓ Nettoyage sous le cavaillon,
- ✓ Limitation de l'humidité au niveau de la végétation par entretien entre les rangs (tonte, mulch...).
- ✓ Epamprage du pied et de la tête.
- ✓ Premier levage et relevage.
- ✓ Ecimage, rognage,
- ✓ Échardages, effeuillages côté soleil levant.

Les Ravageurs

Vers de grappe

Le début de vol a été confirmé sur Montagne, Soulniac en fin de semaine dernière. Pas de prises sur les autres pièges et nous n'observons pas encore de pontes.



Début de vol



Début des pontes



Eclosion et pénétration dans la
baie



Stade balladeur

J0

J2

J6

J13



J+10 jours : action larvicide stricte,
-bacillus thuringiensis
-spinosad.

Les traitements préventifs sont à mettre en place cette semaine (produits à J+10) sur les secteurs où le vol a été confirmé en début de semaine dernière. N'hésitez pas à nous contacter pour adapter votre stratégie.

Rappel : ce traitement doit être localisé sur la zone des grappes, traitement face par face, sans modulation de la dose (la dose indiquée est la dose réellement appliquée à l'hectare sur la zone des grappes).

Attention aux spécialités commerciales qui ont la mention SPE8 et pensez à vérifier si les produits que vous avez en stock ne font pas l'objet d'un retrait d'homologation avec délai d'utilisation jusqu'en fin d'année 2023/début 2024.

Cicadelles vertes



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

en
partenariat
avec



• AGROBIO GIRONDE •



• AGROBIO 47 •



• GAB 17 •



Agrément n°3300014 pour le conseil à l'utilisation des produits
phytopharmaceutiques

En attente des larves de seconde génération, surveiller vos parcelles. Ce sont les cicadelles italiennes qui sont le plus présentes.

Cicadelles de la Flavescence Dorée

Quelques larves de cicadelles FD sont encore présentes cette semaine (derniers stades larvaires), sur le feuillage principal.

Le deuxième traitement doit être positionné 8 à 10 jours après le premier.

Rappel réglementaire sur les insecticides :

- ❖ Assurez-vous de la **NON-présence des abeilles ou autres insectes pollinisateurs**
 - * par **broyage** du couvert herbacé fleuri naturel ou implanté
 - * par la plantation de jachères fleuries **loin** des parcelles à traiter
 - * en traitant tard le **soir**
 - * en **évitant la dérive** vers les autres parcelles en fleurs ou les refuges tels les talus et les haies

☞ L'alternative

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de réaliser un épamprage soigneux du pied avec également destruction des rejets de porte-greffe.

Dates de traitement : la deuxième application doit être réalisée 8 à 10 jours après la première application, voici les différents liens des GDONs :

[GDON du Libournais \(gdon-libournais.fr\)](http://gdon-libournais.fr)

[Liste-alphabetique-du-nombre-de-traitement-par-commune-2023-MAJ-dates-1.pdf \(gdon-bordeaux.fr\)](#)

[GDON du Sauternais et des Graves - accueil \(gdonsg.fr\)](http://gdonsg.fr)

Plantes Bio indicatrices

L'Achillée millefeuille, Achillea Millefolium

Vivace Herbacée de la famille des asteracées-**Présence à caractère négatif !**



Description :

L'achillée millefeuille est une plante à rhizome et système racinaire traçant. Reconnaisable par ses feuilles très découpées, ses fleurs sont regroupées en capitules souvent blanches qui peuvent être également rosées.



Biotope primaire: Caractéristique des prairies,

Caractère bio-indicateur :

Pertes de matière organique sévère dues à des traumatisme su sol : labour trop profond, surpâturage...

Phytothérapie à la vigne : C'est une plante riche en soufre. Dans la lutte contre l'oïdium, par forte chaleur, elle permet, ajoutée au soufre mouillable, de diminuer les dégâts de brûlures de celui-ci et de renforcer son efficacité. Elle apaise également la vigne lors de stress climatiques. Utilisée en tisane à 10g/ha de sommités fleuries sèches. L'achillée est également utilisée en biodynamie pour améliorer les composts

Phytothérapie humaine :

Les sommités fleuries peuvent être consommées en tisane pour traiter les problèmes circulatoires. Elle est également hémostatique, anti-inflammatoire, analgésique et anti-fongique.

En cuisine:

Comestible, au goût piquant et camphré, les fleurs et jeunes pousses peuvent être utilisées comme condiments dans les salades

Le saviez-vous

L'Achillée est également appelée l'herbe aux militaires ou l'herbe aux charpentier. Elle tire son nom de la légende d'Achille qui s'en servit pour soigner les blessures de son roi.

Accompagnement technique personnalisé en viticulture bio et biodynamie.

La réussite d'un projet bio reposant sur de solides bases techniques, nous pouvons vous accompagner de façon personnalisée dans votre conversion ou pour la gestion des problématiques de votre domaine conduit en bio ou biodynamie.

Les accompagnements techniques individuels peuvent être pris en charge jusqu'à 100% par le Département et la Région sous conditions.

Type de contrat	Tarif HT restant à charge à l'agriculteur après subventions
Contrat de suivi 1 visite/an	0€
Contrat de suivi 3 visites / an	300€
Contrat de suivi 6 visites / an	600€

Renseignements : BIO : Laurence Derc – l.derc@bionouvelleaquitaine.com Tel. 06 38 35 33 17

BIODYNAMIE : Thierry Tricot- t.tricot@bionouvelleaquitaine.com Tél : 06 11 61 98 42





*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

en
partenariat
avec



• AGROBIO GIRONDE •



• AGROBIO 47 •



• GAB 17 •



Agrément n°3300014 pour le conseil à l'utilisation des produits
phytopharmaceutiques